

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF

### DELIBERATION n° 14/2018

**OBJET : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS – EXERCICE 2017**

|                           |    |
|---------------------------|----|
| Conseillers en exercice : | 23 |
| Présents :                | 16 |
| Excusés :                 | 7  |
| Pouvoirs :                | 6  |
| Votants :                 | 22 |

# SÉANCE DU 28 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 28 juin, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 15 juin 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

**PRESENTS** : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Sylvie DAVILLER, Adjoints,

Mesdames, Messieurs : Jean-Marie BELLONE, Hélène GARDET, Jean-Pierre MAURIN, Colette ZALMA, Christian FARALDI, Christine VAUTRIN, Olivia LEVINGSTON, Grégory MARCUCCI, Aline ZANI, Jean-François PIOVESANA, Nathalie d'ESQUERMES, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Christian GORACCI qui a donné pouvoir à Emile BEZZONE, Laurence MARGAILLAN qui a donné pouvoir à Olivia LEVINGSTON, Claudine NAVARRO qui a donné pouvoir à Hélène GARDET, Eric ROMAN qui a donné pouvoir à Pierre BRANCATO, Virginie CHABERT qui a donné pouvoir à Grégory MARCUCCI, Jean-Louis MILLO qui a donné pouvoir à Jean-François PIOVESANA, Théodore PAPPALO,

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Grégory MARCUCCI

Conformément au décret n°2000-404 du 11 mai 2000, le Président de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Toutes les communes qui ont transféré en totalité ou en partie leur compétence environnement à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale doivent être destinataires du rapport de cet établissement et le présenter ensuite à leur propre Conseil Municipal.

Il permet d'apprécier :

- La nature et l'importance du service rendu,
- La qualité et la performance du service rendu sur les plans techniques et financiers.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport d'exploitation du service public d'élimination des déchets pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu :

**PREND ACTE** des données du rapport.

Certifié exécutoire,  
Les formalités de publicité ayant été  
Effectuées le - 5 JUIL. 2018  
Et la délibération expédiée à la  
Sous-préfecture le - 5 JUIL. 2018

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Emmanuel DELMOTTE

